

Outils

« Accompagnement »

Fiche
outil



Qu'est ce qu'un POPAC?

Le **Programme Opérationnel de Prévention et d'Accompagnement des Copropriétés (POPAC)** est un dispositif d'accompagnement et de prévention des premières fragilités des copropriétés (*voir fiche expérience Moselle/ADIL 57*) et/ou des périodes « post-travaux » des copropriétés fragiles ou en difficulté (*voir fiche expérience EmS*).

Financement ANAH	Suivi-animation : 50% maximum d'un plafond de 100 000 €/an sur 3 ans
	Aides aux expertises complémentaires
Aide complémentaire : aide au redressement de la gestion	A ces aides à l'ingénierie peuvent s'ajouter une aide à la gestion visant à financer le surcoût de gestion des copropriétés fragiles ou en difficulté (ex. frais de procédures de recouvrement des impayés, honoraires du syndic) en OPAH-CD, Plan de Sauvegarde, Administration Provisoire ou POPAC.
	Cette aide est versée au syndicat des copropriétaires à hauteur de 5000 €/bât/an + 150€/lot/an (pour les copropriétés de plus de 30 lots d'habitation principale)